

Statistiques

Ministère
de la Sécurité
publique

Criminalité au Québec

Infractions sexuelles en 2018



POUR NOUS JOINDRE

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 6^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2018*.
<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-90724-4 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2021

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Taux d'infractions

En 2018, les corps de police du Québec ont enregistré 8 759 infractions sexuelles, ce qui équivaut à un taux de 104,4 infractions par 100 000 habitants. Il s'agit d'une hausse annuelle de taux de 11,4 % par rapport à l'année précédente et de 980 infractions supplémentaires.



Catégories d'infractions

Les agressions sexuelles demeurent les délits sexuels les plus fréquents avec 5 417 infractions déclarées en 2018 (61,8 %), dont 5 294 de niveau ¹. Les contacts sexuels constituent le deuxième type de crime le plus commis avec 1 746 infractions (19,9 %), suivi du leurre avec 612 infractions (7,0 %).



Victimes

Les femmes sont les principales victimes des infractions sexuelles. En effet, elles représentent 89,8 % des victimes d'agressions sexuelles et 83,0 % des victimes d'autres infractions d'ordre sexuel. Le groupe d'âge des 15 à 17 ans représente 18,1 % des victimes d'agressions sexuelles et les 12 à 14 ans représentent 35,7 % des victimes d'autres infractions d'ordre sexuel.



Auteurs présumés

Les crimes sexuels sont presque exclusivement l'œuvre d'un auteur présumé de sexe masculin (95,1 %). De plus, les jeunes auteurs présumés âgés de 12 à 17 ans affichent le taux de perpétration d'infractions sexuelles le plus élevé, soit de 215,6 infractions par 100 000 habitants, suivis des 18 à 24 ans, avec un taux de 103,0.



Relation entre la victime et l'auteur présumé

Un peu moins de quatre victimes sur cinq connaissent leur agresseur (79,3 %). Parmi les auteurs présumés, 27,5 % étaient un membre de la famille immédiate ou élargie de la victime (27,5 %), et 16,6 % étaient un partenaire intime. D'ailleurs, la catégorie de relation entre la victime et l'auteur présumé la plus fréquente est celle des connaissances qui sont responsables d'environ un crime sexuel sur cinq (20,6 %).

¹ Le Code criminel prévoit trois niveaux de gravité à l'infraction d'agression sexuelle. Ces niveaux sont décrits plus amplement dans l'encadré 1 de la page 9.

TABLE DES MATIÈRES

<i>FAITS SAILLANTS</i>	3
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	4
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	6
<i>MÉTHODOLOGIE</i>	7
<i>INTRODUCTION</i>	9
<i>CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE</i>	10
1.1 Tendance à la hausse des infractions sexuelles.....	10
1.2 Augmentation moindre du taux d'infractions en 2018	11
1.3 Portrait régional	14
1.4 Classement des affaires d'infractions sexuelles	17
<i>CHAPITRE 2 PORTRAIT DES VICTIMES</i>	20
2.1 Agressions sexuelles : forte hausse du taux de victimes féminines depuis 2014	20
2.2 Autres infractions d'ordre sexuel : victimes mineures surreprésentées	22
<i>CHAPITRE 3 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS</i>	24
3.1 Prédominance des auteurs présumés masculins	24
3.2 Déclin du taux de perpétration avec l'avancement en âge des auteurs présumés	25
3.3 Auteurs présumés connus de leur victime	26
<i>TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES</i>	27
<i>REMERCIEMENTS</i>	39
<i>RÉFÉRENCES</i>	40

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Évolution des taux d’infractions sexuelles, d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2009 à 2018	10
Graphique 2 – Évolution du taux mensuel d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2016 à 2018	12
Graphique 3 – Évolution du taux d’agressions sexuelles, Québec, 2001 à 2018	13
Graphique 4 – Taux régionaux du total des infractions sexuelles, Québec, 2018	14
Graphique 5 – Taux régionaux d’infractions sexuelles selon la catégorie globale d’infractions, Québec, 2018.....	15
Graphique 6 – Évolution du taux de victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2009 à 2018	20
Graphique 7– Répartition (en %) des victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d’âge, Québec, 2018	21
Graphique 8 – Évolution du taux de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2009 à 2018	22
Graphique 9 – Répartition (en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2018	23
Graphique 10 – Répartition (en %) des auteurs présumés d’infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	24
Graphique 11 – Répartition (en %) des victimes d’infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l’auteur présumé, Québec, 2018	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Nombre et taux d’infractions sexuelles selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017 et 2018.....	11
Tableau 2 – Nombre de victimes d’infractions sexuelles selon la catégorie globale d’infractions et la région, Québec, 2018	16
Tableau 3 – Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2018	18
Tableau 4 – Nombre de victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d’âge, Québec, 2017 et 2018	21
Tableau 5 – Nombre de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2017 et 2018 ...	23
Tableau 6 – Taux d’auteurs présumés d’infractions sexuelles selon le groupe d’âge de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2018	25
Tableau 7 – Nombre d’infractions selon la région et la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2018.....	27
Tableau 8 – Nombre d’infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017 et 2018	28
Tableau 9 – Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2018	29
Tableau 10 – Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2009 à 2018.....	30
Tableau 11 – Profil (en %) des victimes d’agressions sexuelles, Québec, 2018.....	31
Tableau 12a – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2018	32
Tableau 12b – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2018 (suite)..	33
Tableau 13 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	34
Tableau 14 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018.....	35
Tableau 15 – Nombre d’infractions sexuelles selon le sexe de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2017, 2017 et 2018	36
Tableau 16 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018	37
Tableau 17 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018	38

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police pour chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les données sur les infractions criminelles commises au Québec et déclarées par les corps de police, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la dernière version du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions enregistrées sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé qui est toujours utilisé par certains corps de police au pays.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et pour garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction². Par exemple, les introductions par effraction seraient signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas³.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflète généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2018 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2019, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

² Ouimet, M. (2015).

³ Perreault, S. (2015).

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions découlant d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de crimes correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le décompte s'effectue par affaire (ou événement) sans considérer le nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

De plus sont exclus des décomptes sur l'âge et le sexe les victimes ou les auteurs présumés dont ces caractéristiques sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Procédés de calculs

Pour le calcul des taux et de leur variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui se limite à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par un décret du gouvernement et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques criminelles pour cette région sont donc incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁴.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques générales de la criminalité.

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

INTRODUCTION

Le ministère produit depuis plusieurs années une publication statistique sur la thématique des infractions sexuelles perpétrées au Québec. Celle-ci répond, entre autres, à l'un des engagements de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, stratégie qui vise à enrayer cette problématique sociale d'envergure⁵.

Les données statistiques présentées dans cette publication sont principalement celles déclarées en 2018 par les corps de police du Québec. Les différentes infractions analysées se divisent en deux sous-groupes : les agressions sexuelles, lesquelles composent la majorité des infractions sexuelles, et les autres infractions d'ordre sexuel (encadré 1).

Afin de suivre l'évolution au fil des ans des violences sexuelles et d'en brosser le portrait, plusieurs statistiques sont d'abord présentées tant pour le Québec que dans les différentes régions administratives. Les caractéristiques propres aux victimes et aux auteurs présumés de chaque sous-groupe d'infractions sexuelles sont analysées afin de tracer le profil de chacun.

Encadré 1 – Sous-groupes d'infractions sexuelles

L'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Le *Code criminel*⁶ prévoit trois niveaux de gravité :

Agression sexuelle simple (niveau 1) (art. 271)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Agression sexuelle armée (niveau 2) (art. 272)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou
- menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou
- inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou
- participe à l'infraction avec une autre personne.

Agression sexuelle grave (niveau 3) (art. 273)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- blesse, mutilé ou défigure la victime; ou
- met la vie de la victime en danger.

Les **autres infractions sexuelles** comptent, quant à elles, plus d'une dizaine de crimes différents, dont les principaux, en termes de nombre, sont :

- les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels;
- le leurre;
- la publication non consensuelle d'images intimes.

⁵ *Secrétariat à la condition féminine (2016)*.

⁶ *Code criminel, LRC 1985, c C-46*.

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

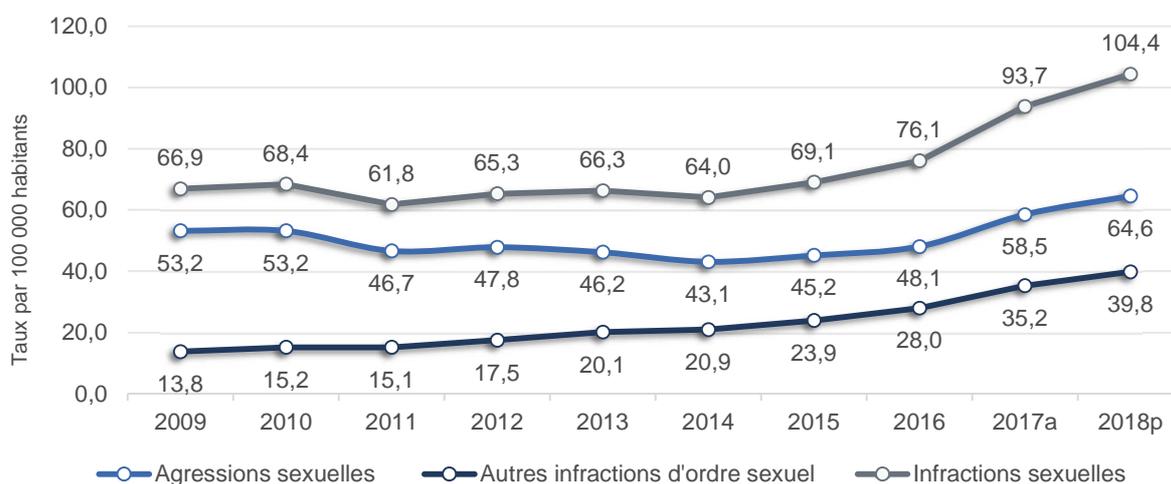
1.1 Tendance à la hausse des infractions sexuelles

Le taux d'infractions sexuelles affiche une tendance à la hausse de 56,0 % en 10 ans. Après s'être maintenu à un taux moyen de 65,5 par 100 000 habitants de 2009 à 2014, il n'a cessé d'augmenter depuis, passant graduellement de 64,0 à 104,4 (graphique 1). À titre comparatif, le taux d'infractions contre la personne au Québec a également progressé de 2014 à 2018, passant de 915,4 à 987,1⁷.

Le taux des agressions sexuelles était à la baisse durant la première moitié de la décennie de 2010, mais un renversement de tendance s'est produit à compter de 2014. Alors que le taux était globalement en déclin entre 2009 et 2014 (-19,0 %), il affiche une progression de 49,7 % par la suite. Sur une perspective de 10 ans, la hausse est de 21,4 % (graphique 1). Les agressions sexuelles représentent 61,8 % de toutes les infractions sexuelles enregistrées en 2018 (tableau 1). Rappelons que selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014, seules 5 % des agressions sexuelles sont signalées à la police, donc les taux présentés sous-estiment la prévalence de ce crime violent⁸.

Le taux des autres infractions d'ordre sexuel, lesquelles sont majoritairement composées d'infractions de contacts sexuels, a également augmenté considérablement durant la dernière décennie. En effet, il est passé de 13,8 en 2009 à 39,8 en 2018, ce qui correspond à une hausse annuelle moyenne de 11,9 % (graphique 1). L'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (L.C. 2014, chapitre 25) en 2014 explique partiellement la hausse de ce taux. Cette loi a apporté des modifications importantes au *Code criminel*, entre autres en ce qui a trait à la marchandisation des activités sexuelles et au proxénétisme qui font maintenant partie de la catégorie des crimes contre la personne plutôt que de celle des autres infractions au *Code criminel*. Ainsi, depuis 2014, une série d'infractions se sont ajoutées aux autres infractions d'ordre sexuel, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de crimes comptabilisés dans cette catégorie.

Graphique 1 – Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁷ Ministère de la Sécurité publique (2021).

⁸ Perreault, S. (2015).

1.2 Augmentation moindre du taux d'infractions en 2018

Alors que 2017 présentait une augmentation annuelle considérable du taux d'infractions sexuelles (23,2 %⁹), la hausse s'est atténuée en 2018 (11,4 %) (tableau 1). Cette dernière est, entre autres, attribuée aux effets prolongés du mouvement #MoiAussi et aux nouvelles normes de classement des affaires criminelles par la police (encadrés 2 et 3). En un an, le taux d'agressions sexuelles au Québec a connu une progression globale de 10,3 %, soit 561 infractions de plus (tableau 1). À noter que cette progression est inférieure à celle de l'ensemble du Canada (+15 %¹⁰).

Tableau 1 – Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions sexuelles	Nombre			Différence 2017 ^a /2018 ^p (nombre)	Taux		Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2017 ^a	2018 ^p	2018 ^p (%)		2017 ^a	2018 ^p	
Agressions sexuelles							
Agression sexuelle grave (niveau 3)	32	38	0,4	6	0,4	0,5	17,4
Agression sexuelle armée (niveau 2)	85	85	1,0	0	1,0	1,0	-1,1
Agression sexuelle simple (niveau 1)	4 739	5 294	60,4	555	57,1	63,1	10,5
Sous-total	4 856	5 417	61,8	561	58,5	64,6	10,3
Autres infractions d'ordre sexuel							
Contacts sexuels	1 552	1 746	19,9	194	18,7	20,8	11,3
Incitation à des contacts sexuels	188	238	2,7	50	2,3	2,8	25,2
Exploitation sexuelle	23	33	0,4	10	0,3	0,4	41,9
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	1	5	0,1	4	0,0	0,1	394,5
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	4	9	0,1	5	0,0	0,1	122,5
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	1	2	0,0	1	0,0	0,0	97,8
Inceste	49	37	0,4	-12	0,6	0,4	-25,3
Corruption d'enfants	12	27	0,3	15	0,1	0,3	122,5
Leurre	583	612	7,0	29	7,0	7,3	3,8
Publication non consensuelle d'images intimes	280	359	4,1	79	3,4	4,3	26,8
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	49	76	0,9	27	0,6	0,9	53,4
Relation sexuelle anale	6	6	0,1	0	0,1	0,1	-1,1
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	5	3	0,0	-2	0,1	0,0	-40,7
Voyeurisme	170	189	2,2	19	2,0	2,3	9,9
Sous-total	2 923	3 342	38,2	419	35,2	39,8	13,1
Total des infractions sexuelles	7 779	8 759	100,0	980	93,7	104,4	11,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁹ La variation de taux est calculée à partir de données actualisées, lesquelles peuvent différer des données provisoires présentées dans la publication sur les infractions sexuelles en 2017.

¹⁰ Moreau, G. (2019).

Quant aux autres types d'infractions sexuelles, leur taux a augmenté de 13,1 % (+419 infractions) en 2018. Les contacts sexuels et le leurre sont présents dans une plus forte proportion (19,9 % et 7,0 % de tous les crimes sexuels) et affichent des hausses de taux modérées (11,3 % et 3,8 %). Parmi les augmentations considérables se trouvent le délit de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite (hausse du taux de 53,4 %, +27 infractions), l'exploitation sexuelle (+41,9 %, +10) et la publication non consentie d'images intimes (+26,8 %, +79). Dans une perspective inverse, l'inceste affiche une diminution (-25,3 %, -12). Notons que les catégories d'infractions affichant les plus fortes variations de taux sont aussi celles qui affichent les volumes le plus faibles d'infractions enregistrées¹¹ (tableau 1).

Encadré 2 – Effets du mouvement #MoiAussi¹²

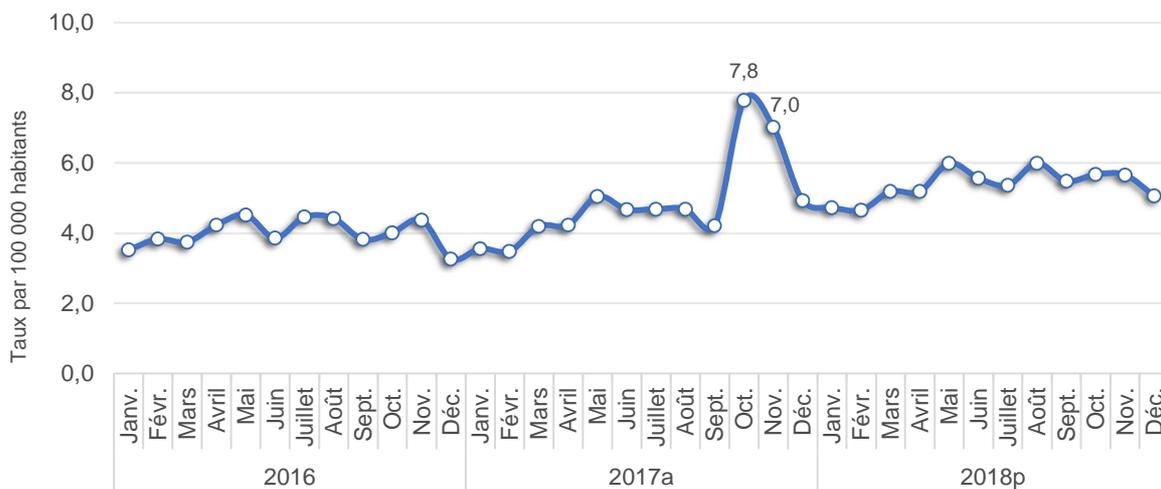
Mouvement international

Le mouvement de société #MoiAussi a pris forme à l'automne 2017 et est devenu viral en octobre. Il a permis à des personnes du monde entier d'indiquer facilement et simultanément dans les médias sociaux, au moyen du mot-clic #MoiAussi, qu'elles avaient été victimes d'une forme ou l'autre de violence ou d'inconduite sexuelle au cours de leur vie. Des millions de personnes ont utilisé ce mot-clic qui a rapidement gagné en popularité dans les médias sociaux et relancé le débat public sur les violences sexuelles.

Effets à court et à moyen termes au Québec

Le taux d'agressions sexuelles par 100 000 habitants a augmenté de façon substantielle au Québec à l'automne 2017¹³. Des pointes ont été observées en octobre (7,8) et novembre (7,0) dans la courbe de l'évolution du taux mensuel d'agressions sexuelles enregistré au Québec. Le taux s'est ensuite maintenu à un niveau plus élevé qu'avant le mouvement #MoiAussi : le taux mensuel moyen était de 4,1 de janvier 2016 à septembre 2017, comparativement à 5,3 de décembre 2017 à décembre 2018 (graphique 2). À l'échelle canadienne, le nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police pour octobre et novembre 2017 a aussi été supérieur à celui de tout autre mois depuis 2009¹⁴.

Graphique 2 – Évolution du taux mensuel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2016 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹¹ Les statistiques calculées à partir de petits nombres doivent être interprétées avec prudence, notamment les faibles taux d'infractions pour lesquels une différence de quelques infractions influence grandement la variation du taux d'une année à l'autre.

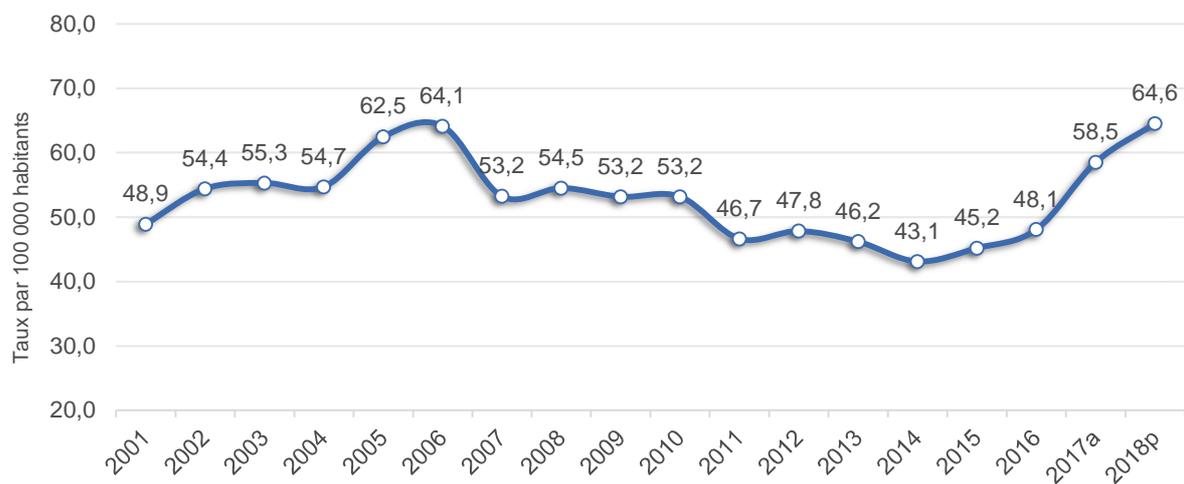
¹² Rotenburg, C. et Cotter, A. (2018).

¹³ Plusieurs facteurs expliquent cette hausse, dont la mise en place d'une ligne d'aide pour le signalement des agressions sexuelles par le Service de police de la Ville de Montréal et la forte médiatisation d'accusations liées à des crimes sexuels.

¹⁴ Moreau, G. (2019).

Un phénomène semblable s'est produit au Québec en 2005 lorsqu'une affaire d'agressions sexuelles impliquant des personnalités publiques avait été exposée dans les médias. La plaignante invitait alors d'autres victimes à dénoncer leur agresseur¹⁵. Le taux d'agressions sexuelles avait alors atteint un sommet en 2005 et 2006 avant de regagner un taux plus habituel. Les statistiques 2019 pourront confirmer la durabilité des incidences du mouvement #MoiAussi (graphique 3).

Graphique 3 – Évolution du taux d'agressions sexuelles, Québec, 2001 à 2018^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

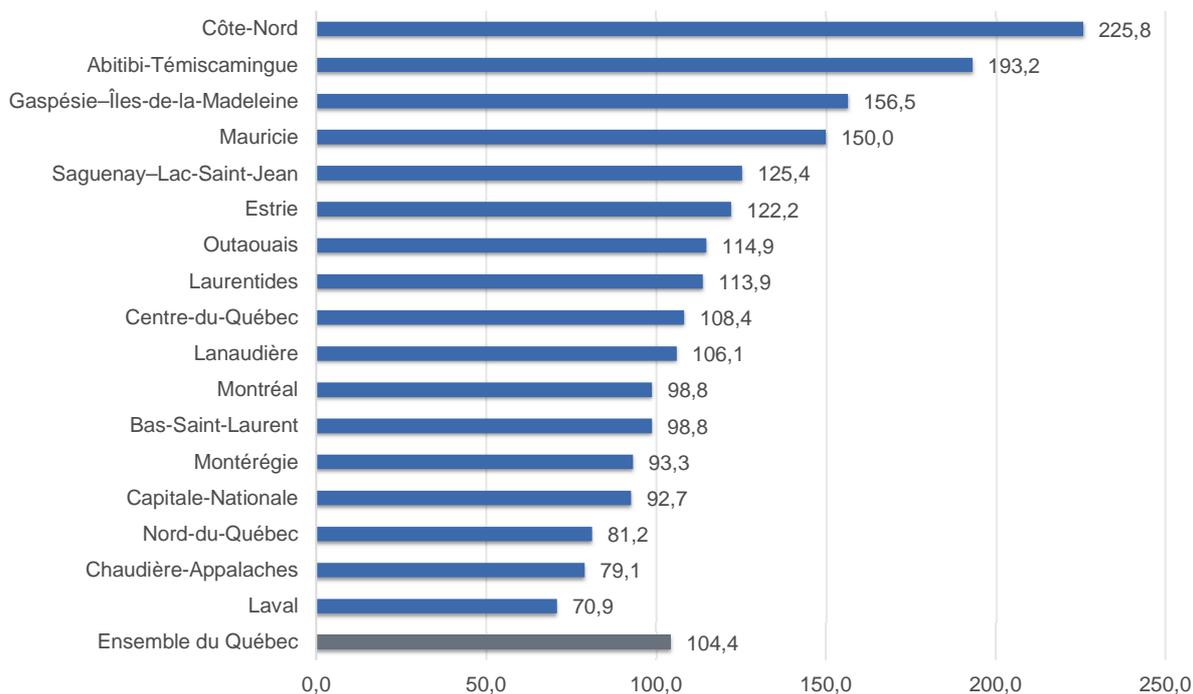
¹⁵ Cauchy, C. (2005).

1.3 Portrait régional

1.3.1 Infractions sexuelles : taux plus élevés sur la Côte-Nord et en Abitibi-Témiscamingue

Les régions affichant les taux d'infractions sexuelles par 100 000 habitants les plus élevés en 2018 sont sensiblement les mêmes qu'en 2017. Il s'agit de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue avec des taux de 225,8 et 193,2¹⁶ respectivement. Ces deux régions sont aussi celles qui enregistrent les taux les plus élevés d'infractions contre la personne¹⁷. À l'inverse, Laval et la Chaudière-Appalaches présentent les plus faibles taux, soit respectivement 70,9 et 79,1. Le Bas-Saint-Laurent se distingue des autres régions par une variation importante de son taux qui était de 62,8 en 2017¹⁸ contre 98,8 en 2018 (graphique 4).

Graphique 4 – Taux régionaux du total des infractions sexuelles, Québec, 2018^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3.2 Agressions sexuelles : la Chaudière-Appalaches et Laval affichent les plus bas taux

Comme pour les infractions sexuelles, ce sont les régions de la Côte-Nord (123,9) et de l'Abitibi-Témiscamingue (105,1) qui déclarent les plus hauts taux d'agressions sexuelles au Québec en 2018. La Chaudière-Appalaches et Laval enregistrent les taux les plus bas, soit 46,9 et 48,5 (graphique 5).

¹⁶ En 2017, la Côte-Nord affichait un taux de 237,4 et l'Abitibi-Témiscamingue, 147,1 (données actualisées).

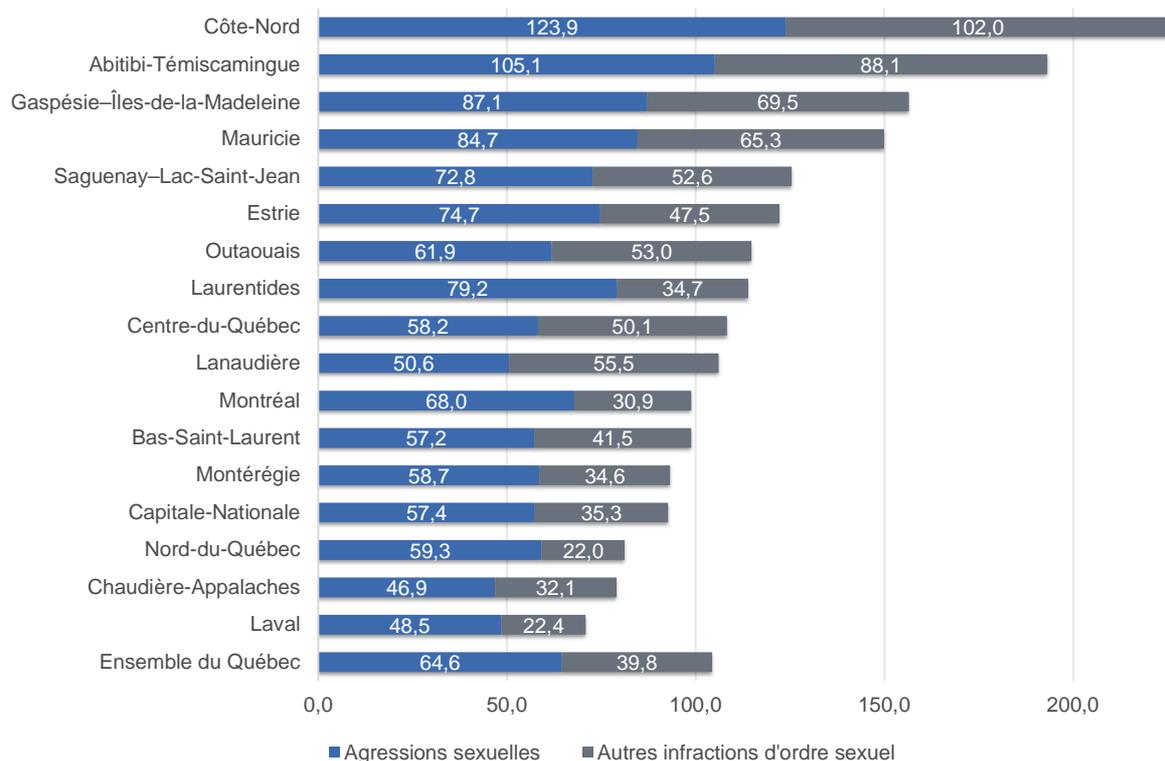
¹⁷ Ministère de la Sécurité publique (2021).

¹⁸ Il s'agit d'une donnée actualisée, laquelle diffère de la donnée provisoire présentée dans la publication sur les infractions sexuelles en 2017.

1.3.3 Autres infractions d'ordre sexuel : le Nord-du-Québec présente le taux le plus faible

Quant aux autres infractions d'ordre sexuel, les deux mêmes régions demeurent les plus affectées, soit la Côte-Nord (102,0) et l'Abitibi-Témiscamingue (88,1). À l'inverse, le Nord-du-Québec¹⁹ est la région qui affiche le taux le plus faible (22,0), suivie de Laval (22,4) (graphique 5).

Graphique 5 – Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2018^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La prévalence de chaque catégorie d'infractions sexuelles varie selon la région²⁰. D'abord, notons que les agressions sexuelles sont proportionnellement plus fréquentes dans le Nord-du-Québec alors que 73,0 % des délits sexuels enregistrés dans cette région sont de cette nature, comparativement à 61,8 % pour le Québec (tableau 7).

C'est à Lanaudière que les infractions de contacts sexuels sont enregistrées dans de plus grandes proportions, avec 35,1 % des délits enregistrés (contre 19,9 % au Québec), alors que la Capitale-Nationale enregistre la plus forte proportion de leurres, soit 13,5 % des crimes (contre 7,0 % au Québec). Enfin, la publication non consentie d'images intimes est proportionnellement plus fréquente au Centre-du-Québec, soit 6,7 % des infractions (4,1 % au Québec), tandis que l'incitation à des contacts sexuels est plus présente en Abitibi-Témiscamingue, avec 8,4 % des délits (2,7 % au Québec) (tableau 7).

¹⁹ Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, celui-ci ne participant pas au Programme DUC 2.2. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

²⁰ La prévalence des différents types d'infractions sexuelles dans chaque région est calculée en fonction du nombre d'infractions sexuelles déclarées dans celle-ci. Exemple de calcul : nombre d'agressions sexuelles de la région Y / nombre total d'infractions sexuelles de la région Y multiplié par 100.

Le classement des régions par taux d'infractions (graphiques 4 et 5) diffère de celui par nombre de victimes (tableau 2). En effet, le taux d'infractions étant calculé à partir du bassin de population sur un territoire²¹, les régions administratives qui affichent un taux élevé d'infractions ne sont pas nécessairement celles qui enregistrent aussi le nombre le plus élevé de victimes.

À l'image de l'année précédente, les deux régions les plus peuplées du Québec comptent le plus de victimes en 2018 tout en affichant un taux inférieur à celui du Québec (104,4). En effet, Montréal affiche un taux de 98,8, mais compte près du quart des victimes de la province (1 977 victimes, 22,9 %). La Montérégie déclare, quant à elle, un taux de 93,3 et enregistre le deuxième plus grand nombre de victimes, avec le sixième d'entre elles (1 434, 16,6 %) (graphique 4, tableau 2).

En ce qui concerne les régions les moins peuplées, ce sont celles qui dénombrent le moins de victimes. Le Nord-du-Québec enregistre le nombre le plus faible (37, 0,4 %), tandis que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dénombre le deuxième plus bas nombre de victimes (142, 1,6 %) tout en se classant au troisième rang des régions présentant les taux les plus élevés (156,5) (graphique 4, tableau 2).

Tableau 2 – Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2018^P

Région administrative	Agressions sexuelles	Autres infractions d'ordre sexuel*	Total des infractions sexuelles
Bas-Saint-Laurent	113	81	194
Saguenay-Lac-Saint-Jean	202	139	341
Capitale-Nationale	428	249	677
Mauricie	228	168	396
Estrie	244	145	389
Montréal	1 379	598	1 977
Outaouais	242	199	441
Abitibi-Témiscamingue	155	128	283
Côte-Nord	113	93	206
Nord-du-Québec	27	10	37
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	79	63	142
Chaudière-Appalaches	200	132	332
Laval	210	95	305
Lanaudière	257	278	535
Laurentides	484	196	680
Montérégie	912	522	1 434
Centre-du-Québec	144	122	266
Ensemble du Québec	5 417	3 218	8 635

*Pour les autres infractions d'ordre sexuel, le nombre de victimes (tableau 2) diffère du nombre d'infractions (tableau 1), car l'enregistrement d'une victime est optionnel pour certains types d'infractions de cette catégorie. Ainsi, la police peut déclarer certains crimes sans nécessairement associer de victimes à ceux-ci.

P : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²¹ Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : nombre d'infractions/population visée, le tout multiplié par 100 000.

1.4 Classement des affaires d'infractions sexuelles

À la suite de la révision des normes de classement des affaires criminelles par le CCSJSC et de la mise en œuvre des modifications qui en découlent par les corps de police à compter du 1^{er} janvier 2018 (encadré 3), une première analyse de tendances du classement des affaires d'infractions sexuelles fondées et non fondées est intégrée à cette publication.

Encadré 3 – Classement des affaires criminelles fondées et non fondées

Collecte d'informations sur les affaires non fondées^{22, 23 24}

À la suite d'un examen mené en 2006 par le CCSJSC et le Comité des informations et statistiques policières (CISP) de l'Association canadienne des chefs de police, la fiabilité des données de classement des affaires non fondées a été remise en question, notamment en raison d'un manque d'uniformité dans les pratiques des différents corps de police. Le CCSJSC a donc choisi de ne plus publier les statistiques sur les affaires non fondées à compter de ce moment.

En 2017, des travaux ont été réalisés par ces deux mêmes organismes afin de formuler des recommandations visant à régler les problèmes liés à la qualité des données, d'assurer une déclaration normalisée et de rétablir la diffusion d'informations sur les affaires non fondées. Statistique Canada a ainsi apporté plusieurs modifications aux normes de classement des affaires criminelles à compter du 1^{er} janvier 2018, notamment à des catégories de classement ainsi qu'à des définitions, dont celles d'*affaire fondée* et d'*affaire non fondée*.

Définitions révisées²⁵ :

Affaire fondée

Une affaire est fondée s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction déclarée s'est produite ou qu'il y a eu tentative de commettre l'infraction (même si l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé n'est pas connu), ou qu'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'affaire n'a pas eu lieu. Cela comprend les rapports fournis par une tierce partie qui répondent à ces critères.

Affaire non fondée

Une affaire est non fondée s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction signalée ne s'est pas produite et qu'il n'y a pas eu tentative de commettre l'infraction. De plus, depuis 2018, une validation accrue du classement des affaires est réalisée afin d'accroître la qualité des statistiques. Comme il était attendu que tous les corps de police mettent en œuvre les nouvelles normes de classement en 2018, l'année 2019 sera la première année d'application complète des nouvelles normes.

Incidence des nouvelles normes de classement

En raison des nouvelles définitions, la police doit confirmer qu'une infraction signalée n'a pas eu lieu, plutôt que de confirmer qu'une infraction signalée a eu lieu. Par conséquent, une hausse des affaires fondées, une diminution des affaires non fondées pour tous les types de crimes et enfin, une baisse du taux de solution des affaires étaient entrevues à compter de 2018. Une première analyse par le CCSJSC confirme cette hypothèse, du moins en ce qui a trait à l'augmentation des affaires fondées. Il évalue que pour 2018, entre 3 % et 4 % de la hausse de 15 % du taux d'agressions sexuelles de niveau 1 déclarées comme fondées pour l'ensemble du Canada peuvent être attribuées aux changements apportés aux normes de déclaration au Programme DUC²⁶. Une partie de la hausse enregistrée au Québec en 2018 peut être due aux nouvelles normes de classement.

²² Statistique Canada (2018).

²³ Greenland, J. et Cotter, A. (2018).

²⁴ Moreau, G. (2019).

²⁵ Idem.

²⁶ Idem.

1.4.1 Nombre d'affaires fondées à la hausse

Au Québec, une hausse de 12,6 % du nombre d'affaires fondées de crimes sexuels a été observée de 2017 à 2018, alors que le nombre d'affaires non fondées a diminué de 4,2 %. Pour les agressions sexuelles, l'augmentation du nombre d'affaires fondées est de 11,6 %, alors qu'elle est de 14,3 % dans le cas des autres infractions d'ordre sexuel (tableau 8). Une partie de ces variations est attribuable aux nouvelles normes de classement et à l'uniformisation des pratiques policières en la matière, le nombre d'infractions sexuelles fondées étant à la hausse depuis 2014. Notons que 89,6 % des infractions sexuelles ont été déclarées fondées par la police en 2018. Ce pourcentage est plus élevé pour les agressions sexuelles (90,4 %) que pour les autres types de crimes sexuels (88,4 %).

Tableau 3 – Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2018^p

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	38	23	60,5	15	39,5	14	93,3	1	6,7
Agression sexuelle armée (niveau 2)	85	46	54,1	39	45,9	30	76,9	9	23,1
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 294	2 721	51,4	2 573	48,6	1 611	62,6	962	37,4
Sous-total	5 417	2 790	51,5	2 627	48,5	1 655	63,0	972	37,0
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	1 746	745	42,7	1 001	57,3	672	67,1	329	32,9
Incitation à des contacts sexuels	238	111	46,6	127	53,4	89	70,1	38	29,9
Exploitation sexuelle	33	11	33,3	22	66,7	18	81,8	4	18,2
Expl. sexuelle d'une personne handicapée	5	2	40,0	3	60,0	3	100,0	0	0,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	9	6	66,7	3	33,3	3	100,0	0	0,0
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	2	1	50,0	1	50,0	0	0,0	1	100,0
Inceste	37	22	59,5	15	40,5	11	73,3	4	26,7
Corruption d'enfants	27	14	51,9	13	48,1	5	38,5	8	61,5
Leurre	612	412	67,3	200	32,7	158	79,0	42	21,0
Publication non consensuelle d'images intimes	359	176	49,0	183	51,0	77	42,1	106	57,9
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	76	39	51,3	37	48,7	23	62,2	14	37,8
Relation sexuelle anale	6	1	16,7	5	83,3	3	60,0	2	40,0
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	3	2	66,7	1	33,3	1	100,0	0	0,0
Voyeurisme	189	95	50,3	94	49,7	77	81,9	17	18,1
Sous-total	3 342	1 637	49,0	1 705	51,0	1 140	66,9	565	33,1
Total des infractions sexuelles	8 759	4 427	50,5	4 332	49,5	2 795	64,5	1 537	35,5

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.4.2 Diminution de la proportion de dossiers classés sans mise en accusation

Le taux de solution²⁷ des affaires d'infractions sexuelles déclarées en 2018 se situe à 49,5 %, ce qui correspond au classement de près d'une affaire sur deux. Par comparaison, 75,0 % des crimes contre la personne enregistrés au Québec en 2018 ont été classés. Par ailleurs, on assiste à une diminution du pourcentage de dossiers classés sans mise en accusation, lequel passe de 45,2 %²⁸ en 2017 à 35,5 % en 2018 (tableaux 3 et 9).

Les agressions sexuelles ont majoritairement été classées par mise en accusation (63,0 %)²⁹, tout comme les contacts sexuels (67,1 %) et le leurre (79,0 %), soit les catégories cumulant le plus de délits parmi les autres infractions sexuelles (tableau 3).

²⁷ Le taux de solution est calculé ainsi : $\text{taux de solution (\%)} = \frac{\text{nombre d'infractions classées}}{\text{nombre d'infractions fondées}}$, le tout multiplié par 100.

²⁸ Il s'agit d'une donnée actualisée, laquelle diffère de la donnée provisoire présentée dans la publication sur les infractions sexuelles en 2017.

²⁹ Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures. Le classement d'un dossier par mise en accusation par un corps de police ne présume pas de la décision du procureur d'intenter ou non une poursuite après analyse du dossier d'enquête.

CHAPITRE 2

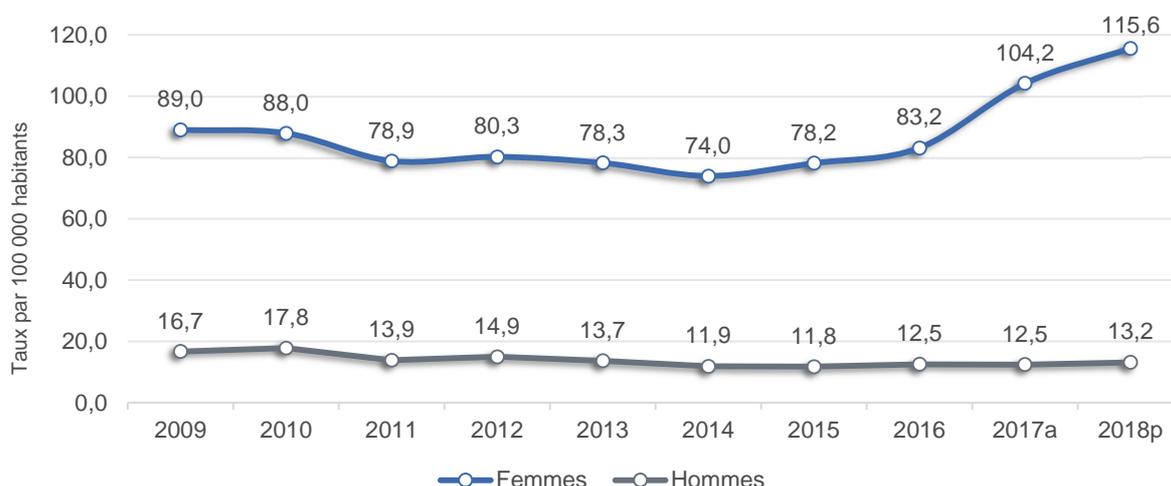
PORTRAIT DES VICTIMES

2.1 Agressions sexuelles : forte hausse du taux de victimes féminines depuis 2014

De 2009 à 2018, les femmes ont, d'année en année, un taux de victimisation supérieur à celui des hommes. L'écart entre les deux sexes s'est particulièrement accru depuis 2014, le taux de victimes féminines d'agressions sexuelles ayant progressé de 56,3 % (+1 806 victimes) en quatre ans, comparativement à une hausse de 11,4 % (+69 victimes) chez les hommes (graphique 6, tableau 10).

En 2018, les femmes représentent une grande majorité des victimes d'agressions sexuelles (89,8 %). Cette proportion est plus élevée que celles des crimes contre la personne (52,6 %) commis au Québec pour la même année (tableau 13).

Graphique 6 – Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2009 à 2018^p



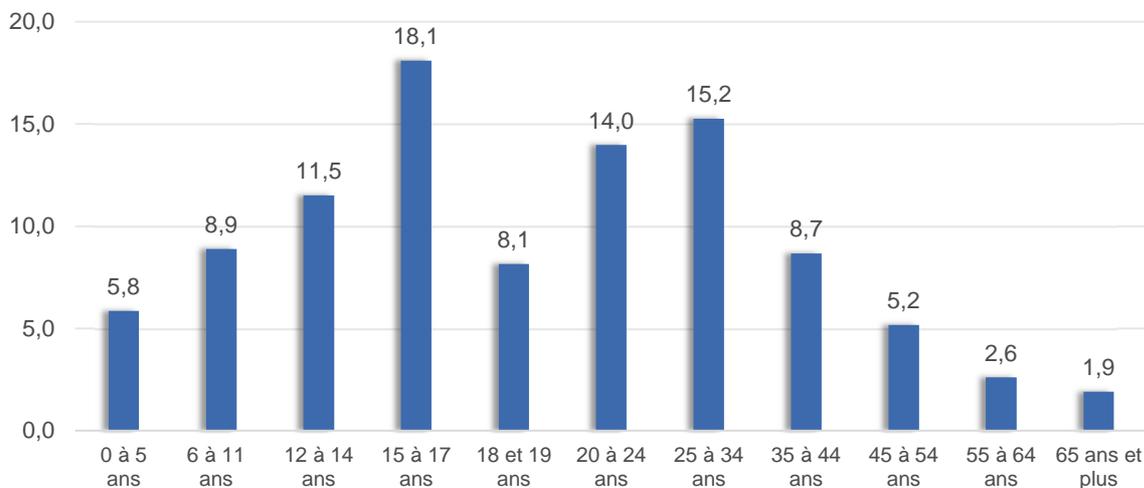
a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La part de victimes d'âge adulte est stable, avec une majorité de 55,7 %. Parmi celles-ci, les adultes de 25 à 34 ans (15,2 %) et de 20 à 24 ans (14,0 %) sont proportionnellement plus nombreux. De plus, on observe que le nombre de victimes de 18 ans et plus progresse de façon plus marquée que celui des jeunes victimes, avec des hausses annuelles respectives de 14,4 % et 8,4 % (tableau 4, graphique 7).

Chez les victimes de moins de 18 ans (44,3 % des victimes), le groupe d'âge des 15 à 17 ans affiche la proportion la plus élevée (18,1 %). Ce sont les victimes de 12 à 17 ans qui présentent la hausse la plus importante chez les jeunes (12,8 %) (tableau 4, graphique 7).

Graphique 7– Répartition (en %) des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2018^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Autant pour les victimes majeures que mineures, il est probable qu'une partie des hausses observées soit due au mouvement #MoiAussi et aux nouvelles normes de classement des affaires criminelles abordées précédemment (encadrés 2 et 3, tableau 4).

Quant aux responsables de la perpétration des agressions sexuelles, 4 auteurs présumés sur 10 sont soit une connaissance de la victime (21,4 %) ou un partenaire intime actuel ou ancien (20,8 %). Également, un étranger (11,8 %) ou un ami (11,7 %) sont chacun responsables de plus d'un crime sur 10 (tableau 11).

Tableau 4 – Nombre de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2017^a et 2018^p

Groupe d'âge	Nombre		Variation (%)
	2017 ^{a30}	2018 ^p	
Jeunes	2 197	2 381	8,4
0 à 5 ans	319	314	-1,6
6 à 11 ans	469	477	1,7
12 à 17 ans	1 409	1 590	12,8
18 ans et plus	2 614	2 990	14,4
Total	4 811	5 371	11,6

a : données actualisées p : données provisoires

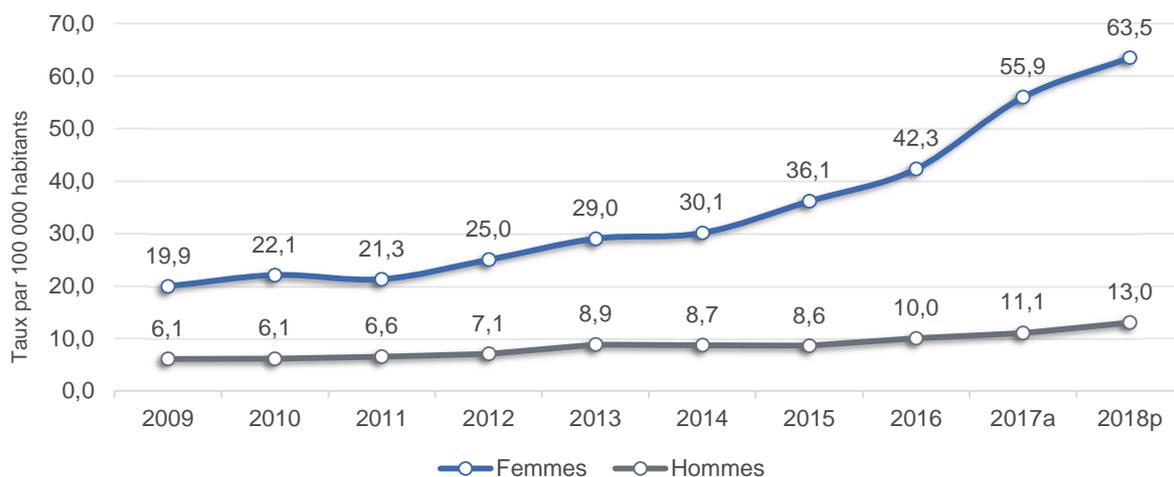
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³⁰ Une modification méthodologique a été apportée quant au moment de référence utilisé pour le calcul de l'âge des victimes, ce qui entraîne des écarts entre les données 2017 provisoires et actualisées.

2.2 Autres infractions d'ordre sexuel : victimes mineures surreprésentées

Les femmes demeurent les principales victimes des autres infractions d'ordre sexuel en 2018 (83,0 %). Leur taux de victimisation s'est d'ailleurs accru considérablement de 2009 à 2018, passant de 19,9 à 63,5 (+1 882 victimes). Le taux de victimes masculines est, quant à lui, passé de 6,1 à 13,0 (+309 victimes). L'écart entre les deux sexes s'est accentué durant la dernière décennie avec une variation annuelle moyenne de taux de 13,1 % chez les femmes et de 9,8 % chez les hommes (graphique 8 et tableau 10).

Graphique 8 – Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2009 à 2018^p



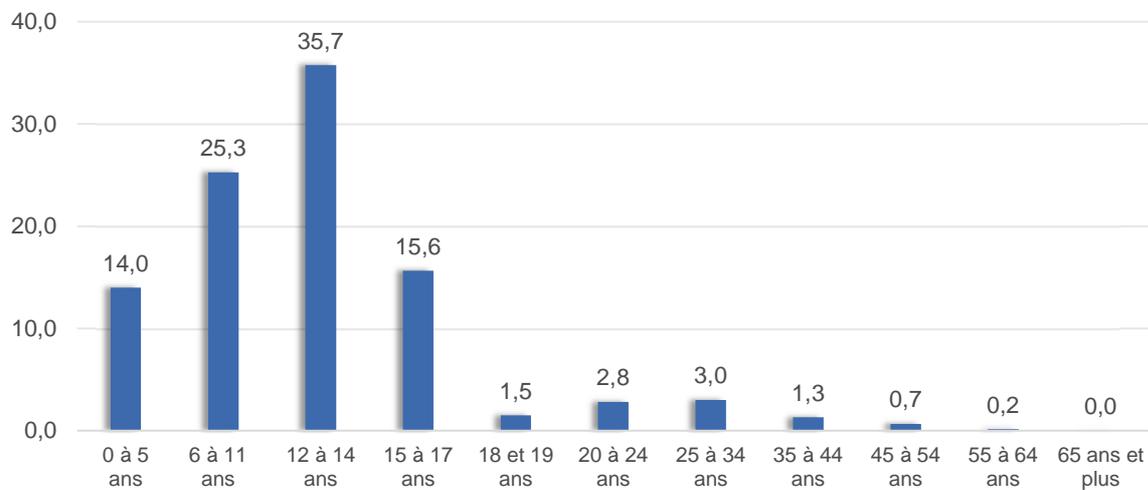
a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Alors que les infractions contre la personne comptent une minorité de victimes âgées de moins de 18 ans (20,2 %), les victimes d'autres infractions sexuelles sont presque entièrement de cet âge (90,6 %). Les victimes de 12 à 14 ans sont le groupe d'âge dont la proportion est la plus élevée (35,7 %), suivies des 6 à 11 ans (25,3 %) (graphique 9 et tableau 14). Un grand volume d'infractions comprises dans cette catégorie vise toutefois exclusivement des victimes mineures.

En ce qui concerne les victimes adultes, elles représentent moins d'une victime sur 10 (9,4 %) et sont surtout âgées de 18 à 34 ans (7,3 %). La part des victimes de 35 ans et plus est infime (2,2 %) pour l'ensemble des autres infractions d'ordre sexuel.(graphique 9).

Graphique 9 – Répartition (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2018^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

À noter que la progression du nombre de victimes adultes (12,4 %) de 2017 à 2018 est moins prononcée que celle des jeunes (18,8 %) (tableau 5).

Quant aux auteurs présumés, ils sont principalement une connaissance de la victime (19,3 %), un étranger (14,1 %) ou un autre membre de la famille immédiate³¹ (10,8 %). Parmi les particularités observées à l'égard de certaines infractions dont le volume d'auteurs présumés est important, on constate sans surprise que la corruption d'enfants est surtout l'œuvre d'un parent (55,6 %), que la publication non consensuelle d'images intimes est davantage commise par un partenaire intime (42,9 %), alors que le leurre est principalement perpétré par un étranger (41,1 %) (tableau 12b).

Tableau 5 – Nombre de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2017^a et 2018^p

Groupe d'âge	Nombre		Variation (%)
	2017 ^{a32}	2018 ^p	
Jeunes	2 424	2 880	18,8
0 à 5 ans	369	444	20,3
6 à 11 ans	743	803	8,1
12 à 17 ans	1 312	1 633	24,5
18 ans et plus	266	299	12,4
Total	2 690	3 179	18,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³¹ La catégorie « Autre membre de la famille immédiate » exclut un parent, un enfant ou un partenaire intime.

³² Une modification méthodologique a été apportée quant au moment de référence utilisé pour le calcul de l'âge des victimes, ce qui entraîne des écarts entre les données 2017 provisoires et actualisées.

CHAPITRE 3

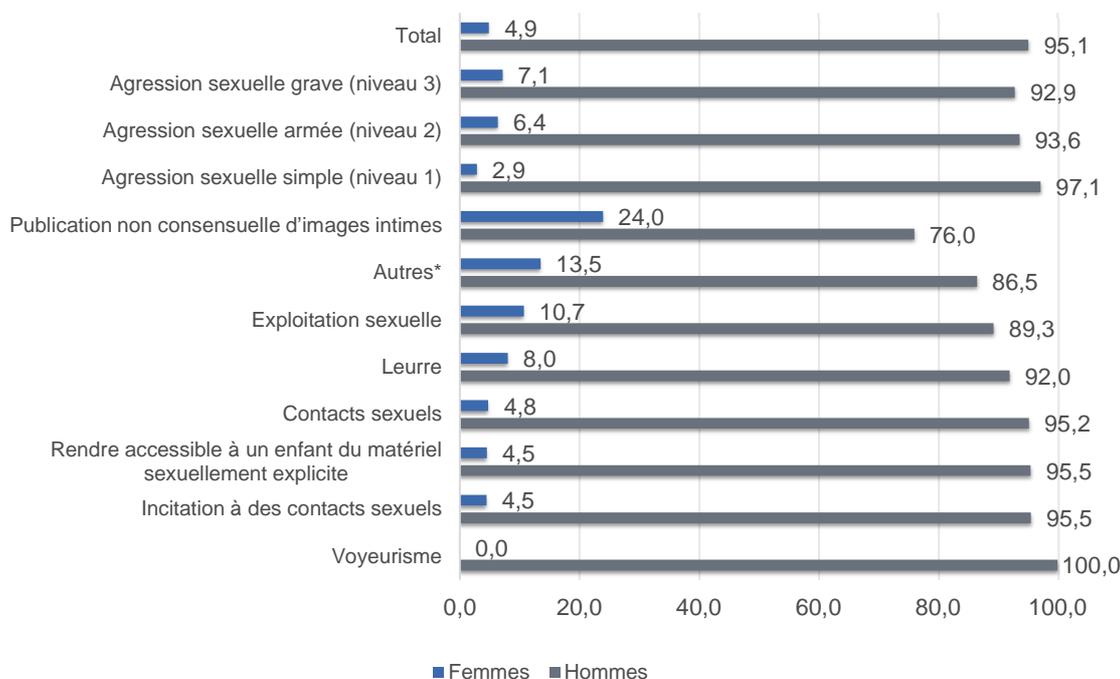
PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

3.1 Prédominance des auteurs présumés masculins

Les auteurs présumés d'infractions sexuelles sont surtout de sexe masculin (95,1 %) (graphique 10). Une progression marquée du taux de femmes auteures présumées est toutefois observée de 2017 à 2018 (42,4 %), comparativement aux hommes (10,3 %) ³³ (graphique 10, tableau 15).

Parmi les auteurs présumés identifiés en 2018, les hommes sont les principaux responsables des agressions sexuelles. Quant aux autres types d'infractions, plus de 9 auteurs sur 10 sont des hommes pour plusieurs délits, dont le voyeurisme (100,0 %) et l'incitation à des contacts sexuels (95,5 %). Quant aux femmes, leur proportion est plus élevée pour les cas de publication non consensuelle d'images intimes (24,0 %) et d'exploitation sexuelle (10,7 %) (graphique 10).

Graphique 10 – Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2018^p



*Comprend les infractions suivantes : inceste, corruption d'enfants, relations sexuelles anales, exploitation sexuelle d'une personne handicapée, parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur, entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³³ Pour fins de comparabilité, les données provisoires de 2017 sont privilégiées pour mesurer la progression annuelle du taux d'auteurs présumés. L'actualisation des données tient compte de la progression des enquêtes policières, ce qui pousse à la hausse le taux d'auteurs.

3.2 Déclin du taux de perpétration avec l'avancement en âge des auteurs présumés

En 2018, le taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles est de 55,1, le plus haut taux étant observé chez les jeunes de 12 à 17 ans (215,6). Une tendance similaire se retrouve également chez les auteurs présumés d'infractions contre la personne au Québec où ce taux est également plus élevé pour les jeunes (1 415,8) que pour les adultes (727,1). Plus l'âge de l'auteur présumé d'un crime sexuel augmente et plus le taux de perpétration diminue, passant de 215,6 chez les 12 à 17 ans à 13,9 chez les 65 ans et plus (tableaux 6 et 17).

Pour ce qui est des agressions sexuelles, les taux les plus élevés d'agressions simples et armées sont observés chez les auteurs présumés de 12 à 17 ans (99,7 et 2,2). Les agressions sexuelles graves sont toutefois davantage perpétrées par des auteurs de 25 à 34 ans (0,5), mais le taux d'infractions très bas incite à interpréter ce résultat avec prudence (tableau 6).

Par ailleurs, les jeunes sont de loin les principaux responsables des délits de contacts sexuels et de publication non consensuelle d'images intimes. Pour ces deux catégories, le taux de perpétration chez les 12 à 17 ans est minimalement trois fois supérieur à celui des adultes, et ce, peu importe le groupe d'âge (tableau 6).

Tableau 6 – Taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2018^p

Catégorie d'infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Agressions sexuelles								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,0	0,4	0,5	0,2	0,3	0,0	0,1	0,2
Agression sexuelle armée (niveau 2)	2,2	1,5	0,6	0,8	0,5	0,4	0,0	0,6
Agression sexuelle simple (niveau 1)	99,7	66,2	39,6	38,8	25,4	15,4	9,6	33,3
Sous-total	101,9	68,1	40,6	39,8	26,2	15,8	9,6	34,1
Autres infractions d'ordre sexuel								
Contacts sexuels	60,3	17,7	11,8	11,5	8,8	4,4	3,2	12,0
Incitation à des contacts sexuels	7,9	1,6	1,7	1,6	0,9	0,8	0,4	1,5
Exploitation sexuelle	0,8	0,6	0,6	0,6	0,4	0,0	0,2	0,4
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	15,2	7,5	2,0	0,8	0,6	0,5	0,2	2,4
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Inceste	0,6	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,1	0,2
Corruption d'enfants	0,2	0,0	0,3	0,4	0,3	0,1	0,0	0,2
Leurre	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Publication non consensuelle d'images intimes	25,2	5,6	3,1	1,3	0,5	0,1	0,1	3,0
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	2,0	0,6	0,2	0,4	0,1	0,0	0,1	0,3
Relation sexuelle anale	0,0	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voyeurisme	1,2	1,2	1,4	1,3	1,3	0,6	0,1	0,9
Sous-total	113,7	34,9	21,8	18,3	13,0	6,7	4,2	21,0
Total des infractions sexuelles	215,6	103,0	62,4	58,1	39,2	22,5	13,9	55,1

p : données provisoires

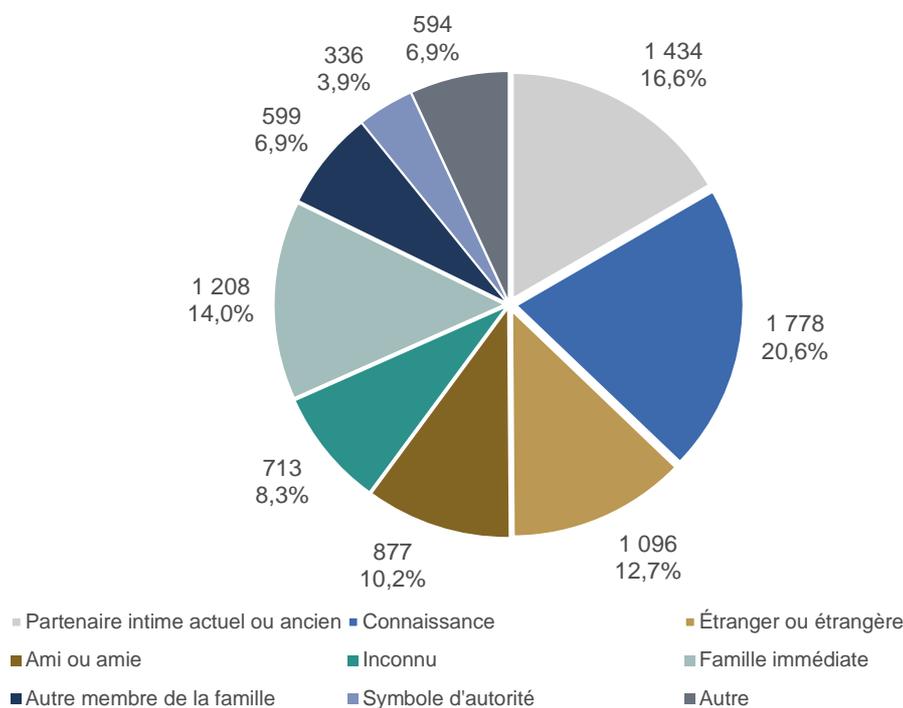
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3 Auteurs présumés connus de leur victime

En 2018, la grande majorité des infractions sexuelles sont commises par un auteur présumé qui est connu de sa victime. Un peu moins de quatre victimes sur cinq connaissent leur agresseur (79,3 %), qu'il soit un membre de la famille immédiate ou élargie (27,5 %), un partenaire intime (16,6 %) ou un auteur issu d'un autre type de relation (41,7 %). D'ailleurs, la catégorie d'auteurs présumés la plus fortement représentée est celle des connaissances, ces dernières étant responsables d'environ un crime sexuel sur cinq (20,6 %) (graphique 11).

Les étrangers regroupent 12,7 % des auteurs présumés, alors que 8,3 % des infractions sont commises par un individu dont la nature de la relation avec la victime n'a pu être établie (graphique 11).

Graphique 11 – Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2018^{p34}



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³⁴ Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations suivantes : beau-père/belle-mère, parent éloigné et beaux-fils/belle-fille. La « Famille immédiate » regroupe : parent, enfant et autre membre de la famille. La catégorie « Autre » regroupe notamment : relation d'affaires, voisin/voisine, relation criminelle et colocataire.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 7 – Nombre d’infractions selon la région et la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2018^p

Région administrative	Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)		Contacts sexuels		Leurre		Publication non consentuelle d’images intimes		Incitation à des contacts sexuels		Autres*	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Bas-Saint-Laurent	113	57,9	32	16,4	16	8,2	8	4,1	12,0	6,2	14	7,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	202	58,0	83	23,9	31	8,9	10	2,9	11,0	3,2	11	3,2
Capitale-Nationale	428	61,9	70	10,1	93	13,5	34	4,9	27,0	3,9	39	5,6
Mauricie	228	56,4	94	23,3	49	12,1	15	3,7	9,0	2,2	9	2,2
Estrie	244	61,2	72	18,0	40	10,0	9	2,3	16,0	4,0	18	4,5
Montréal	1 379	68,7	402	20,0	64	3,2	89	4,4	14,0	0,7	58	2,9
Outaouais	242	53,9	133	29,6	31	6,9	17	3,8	11,0	2,4	15	3,3
Abitibi-Témiscamingue	155	54,4	79	27,7	9	3,2	8	2,8	24,0	8,4	10	3,5
Côte-Nord	113	54,9	62	30,1	5	2,4	12	5,8	5,0	2,4	9	4,4
Nord-du-Québec	27	73,0	5	13,5	1	2,7	0	0,0	1,0	2,7	3	8,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	79	55,6	26	18,3	19	13,4	7	4,9	4,0	2,8	7	4,9
Chaudière-Appalaches	200	59,3	73	21,7	25	7,4	7	2,1	9,0	2,7	23	6,8
Laval	210	68,4	48	15,6	9	2,9	13	4,2	6,0	2,0	21	6,8
Lanaudière	257	47,7	189	35,1	34	6,3	25	4,6	13,0	2,4	21	3,9
Laurentides	484	69,5	101	14,5	44	6,3	15	2,2	12,0	1,7	40	5,7
Montérégie	912	62,9	231	15,9	112	7,7	72	5,0	55,0	3,8	68	4,7
Centre-du-Québec	144	53,7	46	17,2	30	11,2	18	6,7	9,0	3,4	21	7,8
Ensemble du Québec	5 417	61,8	1 746	19,9	612	7,0	359	4,1	238,0	2,7	387	4,4

*Comprend notamment les infractions d’exploitation sexuelle, d’inceste, de corruption d’enfants, de voyeurisme et de rendre accessible à un enfant du matériel.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 – Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions sexuelles	Fondées		Non fondées		Total		Variation du nombre d'affaires fondées 2017 ^a /2018 ^p (%)	Variation du nombre d'affaires non fondées 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2017 ^a	2018 ^p	2017 ^a	2018 ^p	2017 ^a	2018 ^p		
Agressions sexuelles								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	32	38	4	6	36	44	18,8	50,0
Agression sexuelle armée (niveau 2)	85	85	9	8	94	93	0,0	-11,1
Agression sexuelle simple (niveau 1)	4 739	5 294	579	564	5 318	5 858	11,7	-2,6
Sous-total	4 856	5 417	592	578	5 448	5 995	11,6	-2,4
Autres infractions d'ordre sexuel								
Contacts sexuels	1 552	1 746	261	278	1 813	2 024	12,5	6,5
Incitation à des contacts sexuels	188	238	42	25	230	263	26,6	-40,5
Exploitation sexuelle	23	33	4	4	27	37	43,5	0,0
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	1	5	3	2	4	7	400,0	-33,3
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	4	9	0	3	4	12	125,0	-
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	1	2	0	0	1	2	100,0	-
Inceste	49	37	10	7	59	44	-24,5	-30,0
Corruption d'enfants	12	27	10	11	22	38	125,0	10,0
Leurre	583	612	93	61	676	673	5,0	-34,4
Publication non consentuelle d'images intimes	280	359	29	32	309	391	28,2	10,3
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	49	76	9	12	58	88	55,1	33,3
Relation sexuelle anale	6	6	0	0	6	6	0,0	-
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	5	3	1	0	6	3	-40,0	-100,0
Voyeurisme	170	189	9	5	179	194	11,2	-44,4
Sous-total	2 923	3 342	471	440	3 394	3 782	14,3	-6,6
Total des infractions sexuelles	7 779	8 759	1 063	1 018	8 842	9 777	12,6	-4,2

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 – Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2018^p

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	85	38	44,7	47	55,3	46	97,9	1	2,1
Négligence criminelle	36	14	38,9	22	61,1	12	54,5	10	45,5
Tentative de meurtre	198	75	37,9	123	62,1	120	97,6	3	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	44 564	8 870	19,9	35 694	80,1	21 575	60,4	14 119	39,6
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	5 417	2 790	51,5	2 627	48,5	1 655	63,0	972	37,0
Autres infractions d'ordre sexuel	3 342	1 637	49,0	1 705	51,0	1 140	66,9	565	33,1
Enlèvement, traite et séquestration	1 041	158	15,2	883	84,8	691	78,3	192	21,7
Vol qualifié et extorsion	4 512	2 450	54,3	2 062	45,7	1 742	84,5	320	15,5
Harcèlement criminel	5 465	1 085	19,9	4 380	80,1	2 963	67,6	1 417	32,4
Menaces	15 680	2 748	17,5	12 932	82,5	8 048	62,2	4 884	37,8
Autres	2 484	853	34,3	1 631	65,7	994	60,9	637	39,1
Total	82 824	20 718	25,0	62 106	75,0	38 986	62,8	23 120	37,2

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 – Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2009 à 2018^p

Sexes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 ^a	2018 ^p
Agressions sexuelles										
Femmes	3 516	3 506	3 171	3 267	3 212	3 058	3 249	3 481	4 340	4 864
Hommes	647	698	551	600	553	484	483	519	516	553
Sous-total	4 163	4 204	3 722	3 867	3 765	3 542	3 732	4 000	4 856	5 417
Autres infractions d’ordre sexuel										
Femmes	787	880	856	1 018	1 190	1 244	1 502	1 770	2 329	2 669
Hommes	237	240	260	284	359	356	353	415	457	546
Sous-total	1 024	1 120	1 116	1 302	1 549	1 600	1 855	2 185	2 786	3 215
Total	5 187	5 324	4 838	5 169	5 314	5 142	5 587	6 185	7 642	8 632

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 – Profil (en nombre et en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2018^p

Caractéristiques	Agression sexuelle grave (niveau 3)		Agression sexuelle armée (niveau 2)		Agression sexuelle simple (niveau 1)		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe								
Femme	31	81,6	76	89,4	4 757	89,9	4 864	89,8
Homme	7	18,4	9	10,6	537	10,1	553	10,2
Inconnu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Âge								
0 à 5 ans	1	2,6	7	8,2	306	5,8	314	5,8
6 à 11 ans	3	7,9	7	8,2	467	8,8	477	8,8
12 à 14 ans	0	0,0	10	11,8	608	11,5	618	11,4
15 à 17 ans	4	10,5	9	10,6	959	18,1	972	17,9
18 et 19 ans	5	13,2	6	7,1	426	8,0	437	8,1
20 à 24 ans	5	13,2	7	8,2	738	13,9	750	13,8
25 à 34 ans	9	23,7	18	21,2	792	15,0	819	15,1
35 à 44 ans	6	15,8	13	15,3	446	8,4	465	8,6
45 à 54 ans	3	7,9	4	4,7	270	5,1	277	5,1
55 à 64 ans	2	5,3	2	2,4	136	2,6	140	2,6
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	102	1,9	102	1,9
Inconnu	0	0,0	2	2,4	44	0,8	46	0,8
Relation avec l'auteur présumé								
Partenaire intime actuel ou ancien*	7	18,4	24	28,2	1 098	20,7	1 129	20,8
Parent	0	0,0	2	2,4	186	3,5	188	3,5
Enfant	0	0,0	0	0,0	9	0,2	9	0,2
Autre membre de la famille immédiate	0	0,0	6	7,1	366	6,9	372	6,9
Beau-père ou belle-mère	0	0,0	2	2,4	125	2,4	127	2,3
Parent éloigné	2	5,3	0	0,0	132	2,5	134	2,5
Ami ou amie	4	10,5	10	11,8	618	11,7	632	11,7
Autre relation intime	1	2,6	0	0,0	46	0,9	47	0,9
Connaissance	10	26,3	13	15,3	1 135	21,4	1 158	21,4
Relation d'affaires	0	0,0	1	1,2	248	4,7	249	4,6
Colocataire	0	0,0	2	2,4	43	0,8	45	0,8
Voisin ou voisine	0	0,0	1	1,2	115	2,2	116	2,1
Symbole d'autorité	3	7,9	1	1,2	190	3,6	194	3,6
Étranger ou étrangère	6	15,8	16	18,8	619	11,7	641	11,8
Autre**	0	0,0	1	1,2	40	0,8	41	0,8
Inconnu	5	13,2	6	7,1	324	6,1	335	6,2
Total	38	100,0	85	100,0	5 294	100,0	5 417	100,0

* Comprends les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

** Comprends les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12a – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2018^p

Caractéristiques	Contacts sexuels		Incitation à des contacts sexuels		Exploitation sexuelle		Exploitation sexuelle d'une personne handicapée		Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant		Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur		Inceste		Page suivante 1/2...
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Sexe															
Femme	1 465	83,9	159	70,7	27	81,8	4	80,0	5	71,4	1	100,0	27	73,0	...
Homme	278	15,9	66	29,3	6	18,2	1	20,0	2	28,6	0	0,0	10	27,0	...
Inconnu	3	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Âge															
0 à 5 ans	383	21,9	37	16,4	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	13	35,1	...
6 à 11 ans	593	34,0	85	37,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	13	35,1	...
12 à 14 ans	537	30,8	70	31,1	1	3,0	0	0,0	1	14,3	1	100,0	3	8,1	...
15 à 17 ans	196	11,2	29	12,9	30	90,9	0	0,0	6	85,7	0	0,0	4	10,8	...
18 et 19 ans	0	0,0	0	0,0	1	3,0	2	40,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
20 à 24 ans	1	0,1	1	0,4	0	0,0	1	20,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
25 à 34 ans	1	0,1	0	0,0	0	0,0	1	20,0	0	0,0	0	0,0	3	8,1	...
35 à 44 ans	2	0,1	0	0,0	0	0,0	1	20,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
45 à 54 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
55 à 64 ans	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Inconnu	32	1,8	3	1,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,7	...
Relation avec l'auteur présumé															
Partenaire intime actuel ou ancien*	116	6,6	8	3,6	1	3,0	0	0,0	1	14,3	0	0,0	0	0,0	...
Parent	221	12,7	19	8,4	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	27	73,0	...
Enfant	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Autre membre de la famille immédiate	270	15,5	42	18,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	9	24,3	...
Beau-père ou belle-mère	137	7,8	7	3,1	1	3,0	1	20,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Parent éloigné	147	8,4	8	3,6	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,7	...
Ami ou amie	151	8,6	17	7,6	3	9,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Autre relation intime	6	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Connaissance	365	20,9	45	20,0	6	18,2	0	0,0	2	28,6	0	0,0	0	0,0	...
Relation d'affaires	10	0,6	1	0,4	2	6,1	0	0,0	1	14,3	0	0,0	0	0,0	...
Colocataire	12	0,7	1	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Voisin ou voisine	31	1,8	8	3,6	0	0,0	1	20,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Symbole d'autorité	97	5,6	14	6,2	10	30,3	2	40,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Étranger ou étrangère	101	5,8	28	12,4	6	18,2	0	0,0	2	28,6	0	0,0	0	0,0	...
Autre**	7	0,4	4	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Inconnu	74	4,2	23	10,2	2	6,1	1	20,0	1	14,3	0	0,0	0	0,0	...
Total	1 746	100,0	225	100,0	33	100,0	5	100,0	7	100,0	1	100,0	37	100,0	...

* Comprends les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

** Comprends les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12b – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2018^p (suite)

Caractéristiques	Page 2/2 ...	Corruption d'enfants		Leurre		Publication non consensuelle d'images intimes		Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite		Relation sexuelle anale		Voyeurisme		Total	
		(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe															
Femme	...	14	51,9	449	83,1	320	89,1	65	86,7	3	50,0	130	82,8	2 669	82,9
Homme	...	13	48,1	91	16,9	39	10,9	10	13,3	3	50,0	27	17,2	546	17,0
Inconnu	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,1
Âge															
0 à 5 ans	...	6	22,2	0	0,0	0	0,0	2	2,7	1	16,7	1	0,6	444	13,8
6 à 11 ans	...	13	48,1	70	13,0	4	1,1	10	13,3	1	16,7	14	8,9	803	25,0
12 à 14 ans	...	8	29,6	356	65,9	97	27,0	47	62,7	0	0,0	15	9,6	1 136	35,3
15 à 17 ans	...	0	0,0	112	20,7	82	22,8	16	21,3	1	16,7	21	13,4	497	15,4
18 et 19 ans	...	0	0,0	2	0,4	27	7,5	0	0,0	0	0,0	15	9,6	47	1,5
20 à 24 ans	...	0	0,0	0	0,0	64	17,8	0	0,0	0	0,0	22	14,0	89	2,8
25 à 34 ans	...	0	0,0	0	0,0	55	15,3	0	0,0	2	33,3	33	21,0	95	3,0
35 à 44 ans	...	0	0,0	0	0,0	16	4,5	0	0,0	0	0,0	22	14,0	41	1,3
45 à 54 ans	...	0	0,0	0	0,0	12	3,3	0	0,0	1	16,7	8	5,1	21	0,7
55 à 64 ans	...	0	0,0	0	0,0	1	0,3	0	0,0	0	0,0	3	1,9	5	0,2
65 ans et plus	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,6	1	0,0
Inconnu	...	0	0,0	0	0,0	1	0,3	0	0,0	0	0,0	2	1,3	39	1,2
Relation avec l'auteur présumé															
Partenaire intime actuel ou ancien*	...	0	0,0	14	2,6	154	42,9	4	5,3	1	16,7	6	3,8	305	9,5
Parent	...	15	55,6	1	0,2	0	0,0	1	1,3	1	16,7	4	2,5	290	9,0
Enfant	...	0	0,0	1	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,1
Autre membre de la famille immédiate	...	2	7,4	1	0,2	3	0,8	5	6,7	0	0,0	14	8,9	347	10,8
Beau-père ou belle-mère	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	2,7	1	16,7	9	5,7	158	4,9
Parent éloigné	...	1	3,7	0	0,0	2	0,6	0	0,0	0	0,0	1	0,6	161	5,0
Ami ou amie	...	0	0,0	25	4,6	38	10,6	6	8,0	0	0,0	5	3,2	245	7,6
Autre relation intime	...	0	0,0	2	0,4	5	1,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	13	0,4
Connaissance	...	1	3,7	86	15,9	72	20,1	20	26,7	1	16,7	22	14,0	620	19,3
Relation d'affaires	...	0	0,0	1	0,2	2	0,6	0	0,0	0	0,0	5	3,2	22	0,7
Colocataire	...	0	0,0	0	0,0	1	0,3	0	0,0	1	16,7	5	3,2	20	0,6
Voisin ou voisine	...	1	3,7	1	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	3,2	47	1,5
Symbole d'autorité	...	3	11,1	8	1,5	1	0,3	0	0,0	1	16,7	6	3,8	142	4,4
Étranger ou étrangère	...	1	3,7	222	41,1	31	8,6	12	16,0	0	0,0	52	33,1	455	14,1
Autre**	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1,3	0	0,0	1	0,6	13	0,4
Inconnu	...	3	11,1	178	33,0	50	13,9	24	32,0	0	0,0	22	14,0	378	11,7
Total	...	27	100,0	540	100,0	359	100,0	75	100,0	6	100,0	157	100,0	3 218	100,0

* Comprends les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

** Comprends les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2018^p

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	19	22,4	0,5	66	77,6	1,6	85	1,0
Négligence criminelle	21	58,3	0,5	15	41,7	0,4	36	0,4
Tentative de meurtre	42	21,3	1,0	155	78,7	3,7	197	2,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	20 935	47,1	497,8	23 556	52,9	562,9	44 491	530,3
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	4 864	89,8	115,6	553	10,2	13,2	5 417	64,6
Autres infractions d’ordre sexuel	2 669	83,0	63,5	546	17,0	13,0	3 215	38,3
<i>Contacts sexuels</i>	1 465	84,1	34,8	278	15,9	6,6	1 743	20,8
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	159	70,7	3,8	66	29,3	1,6	225	2,7
<i>Exploitation sexuelle</i>	27	81,8	0,6	6	18,2	0,1	33	0,4
<i>Exploitation sexuelle d’une personne handicapée</i>	4	80,0	0,1	1	20,0	0,0	5	0,1
<i>Entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant</i>	5	71,4	0,1	2	28,6	0,0	7	0,1
<i>Parent ou tuteur d’une personne mineure qui sert d’entremetteur</i>	1	100,0	0,0	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Inceste</i>	27	73,0	0,6	10	27,0	0,2	37	0,4
<i>Corruption d’enfants</i>	14	51,9	0,3	13	48,1	0,3	27	0,3
<i>Leurre</i>	449	83,1	10,7	91	16,9	2,2	540	6,4
<i>Publication non consensuelle d’images intimes</i>	320	89,1	7,6	39	10,9	0,9	359	4,3
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	65	86,7	1,5	10	13,3	0,2	75	0,9
<i>Relation sexuelle anale</i>	3	50,0	0,1	3	50,0	0,1	6	0,1
<i>Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne</i>	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	-	0,0
<i>Voyeurisme</i>	130	82,8	3,1	27	17,2	0,6	157	1,9
Enlèvement, traite et séquestration	833	80,0	19,8	208	20,0	5,0	1 041	12,4
Vol qualifié et extorsion	1 567	36,3	37,3	2 744	63,7	65,6	4 311	51,4
Harcèlement criminel	3 883	74,6	92,3	1 322	25,4	31,6	5 205	62,0
Menaces	6 490	44,7	154,3	8 043	55,3	192,2	14 533	173,2
Autres	1 145	52,0	27,2	1 057	48,0	25,3	2 202	26,2
Total	42 468	52,6	1 009,7	38 265	47,4	914,4	80 733	962,2

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018^p

Catégorie d’infractions	Jeunes (0 à 17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	7	8,2	0,4	78	91,8	1,1	85	1,0
Négligence criminelle	9	25,0	0,6	27	75,0	0,4	36	0,4
Tentative de meurtre	11	5,9	0,7	177	94,1	2,6	188	2,2
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	6 438	15,5	410,0	35 125	84,5	515,0	41 563	495,4
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2 381	44,3	151,6	2 990	55,7	43,8	5 371	64,0
Autres infractions d’ordre sexuel	2 880	90,6	183,4	299	9,4	4,4	3 179	37,9
<i>Contacts sexuels</i>	1 709	99,7	108,8	5	0,3	0,1	1 714	20,4
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	221	99,5	14,1	1	0,5	0,0	222	2,6
<i>Exploitation sexuelle</i>	32	97,0	2,0	1	3,0	0,0	33	0,4
<i>Exploitation sexuelle d’une personne handicapée</i>	0	0,0	0,0	5	100,0	0,1	5	0,1
<i>Entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant</i>	7	100,0	0,4	0	0,0	0,0	7	0,1
<i>Parent ou tuteur d’une personne mineure qui sert d’entremetteur</i>	1	100,0	0,1	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Inceste</i>	33	91,7	2,1	3	8,3	0,0	36	0,4
<i>Corruption d’enfants</i>	27	100,0	1,7	0	0,0	0,0	27	0,3
<i>Leurre</i>	538	99,6	34,3	2	0,4	0,0	540	6,4
<i>Publication non consensuelle d’images intimes</i>	183	51,1	11,7	175	48,9	2,6	358	4,3
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	75	100,0	4,8	0	0,0	0,0	75	0,9
<i>Relation sexuelle anale</i>	3	50,0	0,2	3	50,0	0,0	6	0,1
<i>Bestialité : commettre, forcer ou inciter une personne</i>	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0
<i>Voyeurisme</i>	51	32,9	3,2	104	67,1	1,5	155	1,8
Enlèvement, traite et séquestration	219	21,1	13,9	817	78,9	12,0	1 036	12,3
Vol qualifié et extorsion	635	14,8	40,4	3 649	85,2	53,5	4 284	51,1
Harcèlement criminel	512	9,9	32,6	4 636	90,1	68,0	5 148	61,4
Menaces	1 913	14,3	121,8	11 491	85,7	168,5	13 404	159,8
Autres	381	21,3	24,3	1 407	78,7	20,6	1 788	21,3
Total	15 386	20,2	979,7	60 696	79,8	890,0	76 082	906,8

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 15 – Nombre d’infractions sexuelles selon le sexe de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2017^p, 2017^a et 2018^p

Catégorie d’infractions	Femmes				Hommes				Total			
	2017 ^p	2017 ^a	2018 ^p	Variation 2017 ^p /2018 ^p (%)	2017 ^p	2017 ^a	2018 ^p	Variation 2017 ^p /2018 ^p (%)	2017 ^p	2017 ^a	2018 ^p	Variation 2017 ^p /2018 ^p (%)
Nombre												
Agressions sexuelles	49	60	74	51,0	2 181	2 742	2 428	11,3	2 230	2 802	2 502	12,2
Autres infractions d’ordre sexuel	90	112	123	36,7	1 297	1 581	1 416	9,2	1 387	1 693	1 539	11,0
Total	139	172	197	41,7	3 478	4 323	3 844	10,5	3 617	4 495	4 041	11,7
Taux												
Agressions sexuelles	1,3	1,6	2,0	51,8	60,1	76,4	66,8	11,1	30,5	38,7	34,2	12,4
Autres infractions d’ordre sexuel	2,4	3,1	3,3	37,4	35,8	44,0	39,0	8,9	18,9	23,4	21,0	11,1
Total	3,8	4,7	5,4	42,4	95,9	120,4	105,8	10,3	49,4	62,1	55,3	11,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 16 – Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2018^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	8	14,0	0,2	49	86,0	1,3	57	0,8
Négligence criminelle	10	41,7	0,3	14	58,3	0,4	24	0,3
Tentative de meurtre	20	14,4	0,5	119	85,6	3,3	139	1,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	8 167	24,5	222,0	25 143	75,5	691,8	33 310	455,5
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	74	3,0	2,0	2 428	97,0	66,8	2 502	34,2
Autres infractions d'ordre sexuel	123	8,0	3,3	1 416	92,0	39,0	1 539	21,0
<i>Contacts sexuels</i>	42	4,8	1,1	837	95,2	23,0	879	12,0
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	5	4,5	0,1	107	95,5	2,9	112	1,5
<i>Exploitation sexuelle</i>	3	10,7	0,1	25	89,3	0,7	28	0,4
<i>Exploitation sexuelle d'une personne handicapée</i>	2	50,0	0,1	2	50,0	0,1	4	0,1
<i>Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant</i>	0	0,0	0,0	2	100,0	0,1	2	0,0
<i>Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Inceste</i>	1	8,3	0,0	11	91,7	0,3	12	0,2
<i>Corruption d'enfants</i>	2	16,7	0,1	10	83,3	0,3	12	0,2
<i>Leurre</i>	14	8,0	0,4	160	92,0	4,4	174	2,4
<i>Publication non consensuelle d'images intimes</i>	53	24,0	1,4	168	76,0	4,6	221	3,0
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	1	4,5	0,0	21	95,5	0,6	22	0,3
<i>Relation sexuelle anale</i>	0	0,0	0,0	5	100,0	0,1	5	0,1
<i>Bestialité : commettre, forcer ou inciter une personne</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Voyeurisme</i>	0	0,0	0,0	66	100,0	1,8	66	0,9
Enlèvement, traite et séquestration	108	12,1	2,9	781	87,9	21,5	889	12,2
Vol qualifié et extorsion	288	12,0	7,8	2 115	88,0	58,2	2 403	32,9
Harcèlement criminel	775	18,9	21,1	3 334	81,1	91,7	4 109	56,2
Menaces	1 826	17,7	49,6	8 494	82,3	233,7	10 320	141,1
Autres	292	20,8	7,9	1 113	79,2	30,6	1 405	19,2
Total	11 691	20,6	317,9	45 006	79,4	1 238,2	56 697	775,3

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 – Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018^p

Catégorie d'infractions	Jeunes (12 à 17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	2	3,5	0,4	55	96,5	0,8	57	0,8
Négligence criminelle	7	29,2	1,4	17	70,8	0,2	24	0,3
Tentative de meurtre	7	5,0	1,4	132	95,0	1,9	139	1,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 327	10,0	675,4	29 922	90,0	438,7	33 249	454,7
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	502	20,1	101,9	1 991	79,9	29,2	2 493	34,1
Autres infractions d'ordre sexuel	560	36,5	113,7	974	63,5	14,3	1 534	21,0
<i>Contacts sexuels</i>	297	33,9	60,3	580	66,1	8,5	877	12,0
<i>Incitation à des contacts sexuels</i>	39	34,8	7,9	73	65,2	1,1	112	1,5
<i>Exploitation sexuelle</i>	4	14,3	0,8	24	85,7	0,4	28	0,4
<i>Exploitation sexuelle d'une personne handicapée</i>	0	0,0	0,0	4	100,0	0,1	4	0,1
<i>Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant</i>	0	0,0	0,0	2	100,0	0,0	2	0,0
<i>Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur</i>	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
<i>Inceste</i>	3	25,0	0,6	9	75,0	0,1	12	0,2
<i>Corruption d'enfants</i>	1	8,3	0,2	11	91,7	0,2	12	0,2
<i>Leurre</i>	75	43,4	15,2	98	56,6	1,4	173	2,4
<i>Publication non consensuelle d'images intimes</i>	124	56,6	25,2	95	43,4	1,4	219	3,0
<i>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</i>	10	45,5	2,0	12	54,5	0,2	22	0,3
<i>Relation sexuelle anale</i>	0	0,0	0,0	5	100,0	0,1	5	0,1
<i>Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne</i>	1	100,0	0,2	0	0,0	0,0	1	0,0
<i>Voyeurisme</i>	6	9,1	1,2	60	90,9	0,9	66	0,9
Enlèvement, traite et séquestration	28	3,2	5,7	860	96,8	12,6	888	12,1
Vol qualifié et extorsion	474	19,9	96,2	1 910	80,1	28,0	2 384	32,6
Harcèlement criminel	322	7,9	65,4	3 778	92,1	55,4	4 100	56,1
Menaces	1 555	15,1	315,7	8 748	84,9	128,3	10 303	140,9
Autres	190	13,6	38,6	1 203	86,4	17,6	1 393	19,0
Total	6 974	12,3	1 415,8	49 590	87,7	727,1	56 564	773,5

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Coordination : Linda Veillette
Analyse : Geneviève Aylwin
Traitement des données : Tho Thanh Ly
Collaboration : Vanessa De Beaumont

RÉFÉRENCES

Cauchy, Clairandrée (2005, 26 mai). « Nathalie Simard poursuit Guy Cloutier ». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/non-classe/82638/nathalie-simard-poursuit-guy-cloutier>

Greenland, J. et Cotter, A. (2018). *Les affaires criminelles non fondées au Canada, 2017* (n° 85-002-X), Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54975-fra.pdf?st=YZ8CD1AO>

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2018*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2018.pdf

Moreau, G. (2019). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018* (n° 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.pdf?st=IO11mYk5>

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014* (n° 85-002-X). Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=_qmpbaoM

Rotenburg, C. et Cotter, A. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017* (n° 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=-asrSAi6>

Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf

Statistique Canada (2018). *Révision de la classification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (n° 85-002-X 201800154973). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/85-002-X201800154973>

